



COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 21 MARS 2022

Le lundi vingt-et-un mars deux-mille-vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil municipal, convoqué le quinze mars deux-mille-vingt-deux, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Patrick JARRY, Maire.

Etaient présents : M. JARRY, Maire

Mme BOUDJEMAÏ, M. ABDELOUAHED, Mme CORTES, M. TAYEB, Mme PENTURE, M. BELLIER, M. DIABY, Mme GENTHON, M. GAUCHÉ-CAZALIS, Mme KASMI, M. SELMET, Mme COR, M. MARTIN, Mme ALI (départ après l'affaire n°18), M. ADAM, Mme REZZAG BARA, M. SOLAS, Mme KASHEMA, M. SAGE, Maires Adjoints.

M. JATHIERES, Mme LACOT, M. HMANI, Mme COULTER, M. NONGA, M. PINTO MARTINS, M. DEBORD, M. ALLAL, Mme MAGNON, M. DENOIS, Mme SAÏDJ, M. AZZOUZ, Mme KACHOUR, M. GAUTHIEROT, M. HINGANT, M. DESMOULINS, Mme MAUFRAIS, Mme BOUSSISSI-POULLARD, M. RIBAULT, M. DROUCHE, Mme BEDIN, Mme FOSSATI, M. SOULAGE, conseillers municipaux.

Excusés : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code général des collectivités territoriales, ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

Mme NGIMBOUS BATJÔM à M. NONGA
Mme FAKED à M. SELMET
Mme METEYER à M. JARRY
Mme LAMORA à M. TAYEB
Mme CHAMPENOIS à Mme MAGNON
M. BOUGHEZALA à M. RIBAULT
Mme DECIS à Mme BEDIN
Mme ALI à Mme PENTURE (départ après l'affaire n°18)

Absents:

M. GUILLEMAUD Mme FEAUGAS M. OUBUIH

LE CONSEIL

DESIGNE Monsieur Nils DESMOULINS comme secrétaire de séance

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 février 2022

A l'unanimité des votes exprimés,

Compte-rendu des décisions prises par le Maire, en application de la délégation d'attribution, pendant la période du 17 janvier au 21 février 2022

La séance est suspendue pour donner réponse à une question orale d'un habitant

14. Budget primitif 2022 – Budget Principal de la Ville

APPROUVE le budget Primitif 2022 (budget principal) de la Commune avec intégration des reports et des résultats 2021 pour un montant de 390 113 103,73 €

Par 45 voix, le groupe « Nanterre Ensemble » votant contre,

15. Ajustement d'autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour les opérations pluriannuelles d'investissement

APPROUVE l'ajustement des autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

- Aménagement de la Boule Ste-Geneviève « BOULGEN » pour un montant de 26 816 229,11 € en dépenses et de 9 760 398,56 € en recettes
- Déplacement et transport « DETRS » pour un montant de 28 138 528,35 € en dépenses et de 1 060 359,99 € en recettes
- Equipements sociaux « EQCUL » pour un montant de 65 191 140,88 € en dépenses et de 31 178 042,27€ en recettes
- Equipements sociaux « EQSOC » pour un montant de 15 855 759,51 € en dépenses et de 6 513 454,60€ en recettes
- Equipements sportifs « EQSPO » pour un montant de 24 723 730,51 € en dépenses et de 1 648 047,71€ en recettes
- Palais des Sports « ESPAL » pour un montant de 21 999 672,42€ en dépenses et de 2 167 114,24 € en recettes
- Groupes scolaires « GRSCO » pour un montant de 70 201 915,05€ en dépenses et de 11 427 125,23 € en recettes
- GROUES » pour un montant de 51 314 188.50€ en dépenses et de 28 567 280,00 € en recettes
- Hôtel de Ville « HOVIL » pour un montant de 10 759 514,83€ en dépenses et de 214 180,16 € en recettes
- Logements sociaux hors secteur ANRU « LOSOC » pour un montant de 35 757 698,00€ en dépenses
- Moyens du Service Public « MOYPU » pour un montant de 18 474 377,96 € en dépenses
- OPAH Renouvellement urbain du centre-ville « OPAHRU » pour un montant de 11 761 471,85 € en dépenses et de 3 986 716.89 € en recettes
- Projet de renouvellement urbain et social Chemin de l'Ile « PRUCI » pour un montant de 21 117 014,05 € en dépenses et de 2 234 529.57 € en recettes
- Projet de renouvellement urbain et social du PARC « PRUPA » pour un montant de 22 605 280,83 € en dépenses et de 1 966 629,49 € en recettes
- Projet de renouvellement urbain et social du Petit Nanterre « PRUPN » pour un montant de 42 641 821,23 € en dépenses et de 15 073 920, 50€ en recettes
- Projet de renouvellement urbain et social de l'Université « PRUUN » pour un montant de 58 832 307,39 € en dépenses et de 17 261 29,26 € en recettes
- Voies et réseaux divers « VORES » pour un montant de 39 263 476,50 € en dépenses et de 3 848 895,96 € en recettes
- Opérations Individualisées du plan climat territorial « OIPCT » pour un montant de 36 515 816,44 en dépenses et de 202 537,89€ en recettes
- Aménagement / Développement « AMDEV » pour un montant de 46 059 942,65€ en dépenses et de 3 652 837,88 € en recettes
- Opération d'accessibilité des équipements « OAEPH » pour un montant de 4 878 822,33 € en dépenses et de 61 667,00 € en recettes
- Tranquillité publique et prévention « TRPUB » pour un montant de 7 564 480,91 € en dépenses et de 997 570,07 € en recettes

Par 45 voix, Mme Maufrais, Mme Bedin et Mme Decis (pouvoir à Mme Bedin) votant contre, Mme Boussissi-Poullard et M. Drouche s'abstenant,

16. Budget primitif 2022 – Budget annexe de la restauration du personnel communal

APPROUVE, le Budget Primitif 2022 du budget Annexe de la Restauration du Personnel Communal équilibré à 592 641,89€, avec intégration du résultat 2021

Par 45 voix, le groupe « Nanterre Ensemble » votant contre,

17. Provision pour risques et charges de fonctionnement courant

AUTORISE Monsieur le Maire à ajuster à la hausse la provision pour risques et charges de fonctionnement courant à concurrence de 730 380 €

A l'unanimité.

18. Fixation des taux d'imposition communale pour 2022

Fixe les taux d'imposition communale pour 2022 : taxe foncière sur les propriétés bâties à 21.97 % et taxe foncière sur les propriétés non bâties à 25.52 %

Par 44 voix, le groupe « Nanterre Ensemble » votant contre, Mme Kasmi ne prenant pas part au vote,

Mme Ali quitte la séance du Conseil municipal et donne pouvoir à Mme Penture

19. Contrat de relance du logement pour 2021-2022

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de relance du logement 2022 fondé pour Nanterre, sur des perspectives d'autorisations de 503 logements et éventuellement de 1585 logements selon le règlement du programme de la tour des Jardins de l'Arche, pour la période allant du 1er septembre 2021 au 31 août 2022 DEMANDE à ce que la part de l'aide découlant de ce contrat de relance logement soit versée directement à la Ville

Par 46 voix, M. Drouche et Mme Boussissi-Poullard votant contre, M. Martin ne prenant pas part au vote,

20. Modification du prix de cession d'un terrain nu situé 28 avenue de Rueil

DECIDE la cession au profit de la société Terralia du terrain nu situé 28 Avenue de Rueil, cadastré CM n°10, pour un montant de 1 173 450 euros hors taxes, soit 1 408 140 euros TTC, en vue de réaliser une opération de construction de 12 logements collectifs.

RETIRE la délibération DEL2020-143 en date du 14 décembre 2020 autorisant la cession au profit de la société Terralia du terrain nu situé 28 avenue de Rueil.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'acte de cession, ainsi que l'ensemble des pièces afférentes à cette affaire.

AUTORISE le Trésorier municipal à percevoir le montant de cette cession, qui sera inscrit au Budget communal.

Par 41 voix, M. Drouche et Mme Boussissi-Poullard votant contre, M. Abdelouahed, Mme Ngimbous Batjôm (pouvoir à M. Nonga), M. Nonga, M. Allal, Mme Saidj, Mme Bedin, Mme Decis (pouvoir à Mme Bedin) ne prenant pas part au vote,

21. Avenant à la convention d'intervention foncière tripartite, Ville-EPT-EPFIF sur le secteur Boule-Grands Axes

APPROUVE l'avenant à la convention d'intervention foncière entre la Ville de Nanterre, l'Etablissement Public Territorial Paris Ouest la Défense et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces afférentes à cette affaire.

A l'unanimité,

22. Constitution d'un droit de passage piéton ouvert au public au sein d'un programme immobilier situé 25-33 boulevard des Bouvets

APPROUVE la constitution par acte notarié d'un droit réel de jouissance spéciale pendant 99 ans sur le terrain sis 25 boulevard des Bouvets, cadastré AJ 495, appartenant à ICADE, afin de créer un droit de passage pour le public piéton du lundi au vendredi sauf jours fériés en contrepartie d'une participation forfaitaire à l'entretien de la voie de 10 000€ hors taxes par an.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié nécessaire ainsi que l'ensemble des pièces afférentes à cette affaire.

AUTORISE le Trésorier municipal à verser le montant du forfait annuel de charges, qui sera inscrit à l'exercice au Budget communal.

A l'unanimité.

23. 52 rue Elisée Reclus - Construction de 4 logements locatifs sociaux par Nanterre Coop Habitat Garantie communale de l'emprunt

ACCORDE sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 700 000 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations

S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt

APPROUVE la passation d'une convention entre la Ville et Nanterre Coop Habitat en vue de la réservation du logement

AUTORISE Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la Ville, la convention

A l'unanimité des votes exprimés, M. Jarry, Mme Boudjemaï, M. Hmani, Mme Meteyer (pouvoir à M. Jarry), Mme Champenois (pouvoir à Mme Magnon), Mme Coulter, M. Debord, Mme Kasmi, M. Ribault, M. Boughezala (pouvoir à M. Ribault) ne prenant pas part au vote,

24. Groues lot 1 Hanriot - Réalisation de 34 logements en bail réel solidaire Garantie communale des emprunts

ACCORDE sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 013 514 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations

S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt

APPROUVE la passation d'une convention de partenariat en annexe, qui sera conclue entre la Ville de Nanterre et la Coopérative Foncière Francilienne et autorise Monsieur le Maire de Nanterre à signer ladite convention

ACCORDE sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 510 000 euros souscrit par La Coopérative Foncière Francilienne, ci-après l'Emprunteur auprès d'Action Logement Services

S'ENGAGE pendant toute la durée du Contrat de Prêt mentionné aux articles 1 et 2, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci

AUTORISE Monsieur le Maire de la Ville de Nanterre ou toute personne dûment habilitée en application des articles L2122-17, L2122-18 et L2122-19 du Code général des collectivités territoriales, à intervenir au contrat de prêt passé entre Action Logement Services et la Coopérative Foncière Francilienne et de l'habiliter à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations qui nécessiteraient, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie aux conditions mentionnées aux articles 1, 2 et 3.

APPROUVE la passation d'une convention de partenariat en annexe, qui sera conclue entre la Ville de Nanterre et la Coopérative Foncière Francilienne et autorise Monsieur le Maire de Nanterre à signer ladite convention

A l'unanimité des votes exprimés, Mme Boussissi-Poullard et M. Drouche s'abstenant,

25. Convention d'objectifs et modalités de financement avec la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF) de Nanterre pour l'année 2022

APPROUVE la convention fixant les objectifs et les modalités de financement, pour une durée de 12 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2022 et fixant la subvention de fonctionnement annuelle de la Ville attribuée à la MEF à 646 000 € et la subvention au titre de la participation de la Ville à l'Espace Insertion à 135 000 €

AUTORISE Madame Zahra BOUDJEMAI, première Adjointe au Maire, à signer cette convention et tout acte afférent

AUTORISE Monsieur le Trésorier Municipal à payer le montant des dépenses sur l'exercice concerné

A l'unanimité des votes exprimés, M. Jarry, Mme Meteyer (pouvoir à M. Jarry) M. Denois, Mme Penture et Mme Ali (pouvoir à Mme Penture) ne prenant pas part au vote,

26. Convention de partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région lle de France pour l'année 2022

APPROUVE la convention pour la mise en place d'actions en faveur de l'artisanat en 2022, pour un montant de 8.000 €

AUTORISE le Maire de Nanterre à signer cette convention

AUTORISE Monsieur le Trésorier à payer le montant de la dépense qui sera imputé au budget de l'exercice en cours

A l'unanimité.

27. Convention de financement avec l'Office de Tourisme- Syndicat d'initiative de Nanterre pour l'année 2022

APPROUVE la convention pour une durée de 12 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2022. Le montant de la subvention s'élève à 104 000€

AUTORISE le Maire à signer cette convention et tout acte afférent

AUTORISE le Trésorier Municipal à payer le montant de la dépense sur l'exercice concerné

A l'unanimité.

28. Convention de partenariat avec le Comité d'Action Sociale et Culturelle du Personnel (CASC) pour l'année 2022

APPROUVE la convention à conclure entre la Ville et le CASC, dans le cadre de l'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs au bénéfice du personnel communal, afin de lui accorder un soutien financier, humain et matériel pour l'année 2022

AUTORISE le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document y afférant, et à effectuer toute démarche et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

A l'unanimité.

29. Soutien à « Mon épicerie », épicerie locale et solidaire implantée sur la Ville Approbation de la convention avec l'association « Mon épicerie »

ATTRIBUE une subvention d'un montant de 55.000 euros à l'association « Mon Epicerie » au titre de l'année 2022, dans le cadre des actions d'intérêt général qu'elle s'est engagée à effectuer APPROUVE la convention pluriannuelle

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout acte afférant

A l'unanimité des votes exprimés, Mme Cor, Mme Saidj, Mme Boussissi-Poullard et M. Drouche ne prenant pas part au vote,

30. Rapport 2022 sur la situation de la ville de Nanterre en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

PREND CONNAISSANCE du rapport 2022 sur la situation de la ville en matière d'égalité femmes-hommes

A l'unanimité des votes exprimés, M. Denois, Mme Boussissi-Poullard et M. Drouche ne prenant pas part au vote,

31. Approbation de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe

DECIDE l'adhésion de la Ville de Nanterre à la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale

AUTORISE le Maire à engager toute action visant la promotion et la réalisation des principes et engagements de ladite charte européenne

A l'unanimité,

32. Contrat de Ville

Répartition financière de l'enveloppe départementale au titre de la politique de la Ville 2022 et versement aux associations partenaires dans le cadre du Contrat de développement Ville de Nanterre- Département des Hauts-de Seine pour la période 2021-2023

APPROUVE la répartition financière de l'enveloppe départementale au titre de la politique de la ville 2022 et son versement aux associations partenaires

DECIDE que pour les subventions dont le montant est supérieur à 23.000 euros des conventions de subventionnement seront passées entre la Ville et les associations concernées

A l'unanimité des votes exprimés, M. Jarry, Mme Ali (pouvoir à Mme Penture), Mme Meteyer (pouvoir à M. Jarry), M. Allal, M. Denois, Mme Penture, Mme Maufrais, M. Azzouz, M. Bellier, Mme Cortes, Mme Boussissi-Poullard et M. Drouche ne prenant pas part au vote.

33. Actualisation de la charte intercommunale d'insertion relative aux projets de renouvellement urbain NPNRU de l'EPT Paris Ouest La Défense – Rappel des habilitations de signatures

ADOPTE la charte intercommunale d'insertion relative aux projets de renouvellement urbain NPNRU de l'EPT Paris Ouest La Défense 2022

AUTORISE Monsieur le Maire de Nanterre à signer la présente charte et tout avenant ou document y afférant

A l'unanimité,

34. Versement de subventions ordinaires aux associations pour l'année 2022

DECIDE le versement des subventions ordinaires aux associations pour l'année 2022

APPROUVE la « convention-type » relative à l'attribution des subventions ainsi que la conclusion des conventions de subventionnement avec les associations concernées et autorise le Maire à les signer ainsi que tout document y afférent

APPROUVE, s'agissant des subventions dont le montant est supérieur à 23 000 euros, la conclusion des conventions de subventionnement avec les associations concernées et autorise le Maire à les signer ainsi que tout document y afférent

CONDITIONNE le versement des subventions ordinaires aux associations à la réception en mairie de leurs comptes annuels certifiés du dernier exercice clos, ou de leur bilan et compte de résultat de l'exercice écoulé, accompagnés du rapport établi par un Commissaire aux comptes pour celles qui sont assujetties à une telle obligation

A l'unanimité des votes exprimés,

Mme Genthon s'abstenant, Mme Magnon, Mme Lacot, Mme Saidj, Mme Cortes, Mme Maufrais, M. Solas, Mme Cor, M. Azzouz, M. Bellier, M. Allal, M. Diaby, M. Martin, M. Pinto Martins et Mme Coulter ne prenant pas part au vote.

35. Fonds d'intervention Associatif (FIA) - Versement de subventions exceptionnelles

DECIDE le versement de subventions exceptionnelles aux associations suivantes pour un montant total de 16 000 euros : ASSOL : 1 500 euros, CERISE : 1900 euros, CITE SOLIDAIRE : 2400 euros, LES CŒURS JOYEUX DE L'OUTRE MER : 250 euros, LES IMPLIQUÉS : 500 euros, L'ŒIL DES CARIATIDES : 2000 euros, NAHDA : 2 000 euros, QUELLE HISTOIRE : 1 000 euros, THEATRE DU BOUT DU MONDE : 3450 euros, VIVE LES GROUES : 1000 euros

AUTORISE le Maire à signer les conventions de subventionnement entre la Ville et les associations concernées ainsi que tout éventuel avenant

A l'unanimité.

36. Contrat de développement Département-Ville de Nanterre - Répartition financière de l'enveloppe départementale des subventions de fonctionnement pour l'année 2022 et versement aux associations et structures porteuses

APPROUVE la répartition financière de l'enveloppe départementale des subventions au titre du fonctionnement pour 2022

DECIDE que, pour les subventions dont le montant est supérieur à 23.000 euros, ou dont le cumul est supérieur à ce montant, des conventions de subventionnement seront passées entre la Ville et les associations concernées AUTORISE le Maire à signer les conventions de subventionnement entre la Ville et les associations concernées ainsi que tout éventuel avenant

A l'unanimité des votes exprimés, Mme Cor, M. Diaby, Mme Cortes ne prenant pas part au vote,

37. Budgets participatifs - Approbation de conventions avec des associations porteuses de projets et versement de crédits alloués

APPROUVE les conventions avec les associations AZULINHA, AUTHENTICITE et le Club de prévention les 4 CHEMINS

AUTORISE le Maire à signer lesdites conventions et leurs éventuels avenants.

AUTORISE le versement du financement à l'association AZULINHA d'un montant de 17.700€, l'association AUTHENTICITE à hauteur de 13 153,37 € et au Club de prévention les 4 CHEMINS à hauteur de 6000 € suivants les modalités décrites dans les conventions

A l'unanimité.

38. Mutualisation de l'information géographique dans les Hauts-de-Seine - Charte partenariale

APPROUVE la charte partenariale pour une durée de 5 ans à compter de sa signature AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite charte et les documents afférents.

A l'unanimité,

39. Récupération et recyclage des piles et des accumulateurs usagés - Convention avec l'éco-organisme COREPILE

APPROUVE la proposition présentée par l'éco-organisme COREPILE de réaliser les prestations relatives à la récupération et au recyclage des piles et des accumulateurs usagés, soit : la fourniture d'un ou de plusieurs fûts de stockage d'une capacité unitaire de 300 kg ; l'enlèvement sur les lieux de remisage des fûts par le prestataire de l'éco-organisme ; la remise de fûts vides en échange des pleins collectés ; la garantie de traitement et de revalorisation des produits collectés

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document ou avenant afférent à ce dossier

A l'unanimité des votes exprimés. Mme Kashema s'abstenant.

- 40. Aménagement de la place du 27 mars 2002 et conjointement, rénovation énergétique de l'hôtel de ville, remise en conformité du système de sécurité incendie et mise en œuvre d'une œuvre mémorielle sur le parvis
- 1. Approbation du programme, du calendrier et de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération Autorisation à signer les conventions de subventionnement

Autorisation à signer le marché de maîtrise d'œuvre

APPROUVE le programme, le calendrier et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération estimée à 11 180 000,00 € TTC pour la rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville, la remise en conformité du système de sécurité incendie et la mise en œuvre d'une œuvre mémorielle sur la place du 27 mars 2002

AUTORISE le Maire à signer les conventions de subventionnement relatives au financement de l'opération AUTORISE le Maire à signer le marché global de performance de l'opération qui sera attribué à l'équipe lauréate à l'issue de la procédure de passation, et tous les actes relatifs à son exécution, y compris ses avenants

2. Désignation des membres du Jury pour la désignation du maître d'œuvre de l'opération

DESIGNE <u>les membres à voix délibérative</u>: le Maire, ou son représentant, président du Jury ; les 5 membres titulaires de la Commission d'appel d'offres (ou leurs suppléants en cas d'empêchement) ; au moins un tiers de personnalités qualifiées parmi les membres du jury à voix délibérative en tant que maîtres d'œuvre extérieurs à la Ville ou personnes disposant de qualifications équivalentes à celles des candidats participant à la procédure de passation, celles-ci seront désignées ultérieurement. Le cas échéant, des personnalités supplémentaires (4 maximum) désignées parmi les membres élus du Conseil Municipal (en raison de leur compétence ou de leur intérêt particulier à participer à la procédure de passation), celles-ci seront désignées ultérieurement

DESIGNE <u>les membres à voix consultative uniquement</u>: le représentant du Trésor public ; le représentant de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) ; Le cas échéant, une ou plusieurs personnalités présentant des compétences en la matière ou un intérêt particulier à participer à la procédure de passation (ces dernières seront désignées ultérieurement par le président du Jury si besoin)

A l'unanimité,

41. Reconstruction d'une école maternelle et d'un espace de restauration et réhabilitation d'une école élémentaire au sein de l'îlot Decour-Rosiers

Autorisation à signer le marché de maîtrise d'œuvre

AUTORISE le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre et tous les actes relatifs à son exécution, y compris ses avenants

A l'unanimité,

42. Travaux de construction du Centre Municipal de Santé site Jean-Baptiste Lebon Autorisation à signer les avenants de maîtrise d'œuvre

APPROUVE l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre

AUTORISE le Maire à signer tous les actes relatifs à l'exécution du marché de maîtrise d'œuvre de l'opération, y compris ses avenants, et notamment l'avenant n°3

A l'unanimité.

43. Fourniture de pièces détachées et de prestations d'entretien et de réparation pour le parc roulant de la Ville de Nanterre - Autorisation à signer les marchés

AUTORISE le Maire à signer lesdits marchés, qui seront attribués par la Commission d'appel d'offres, et tous les actes relatifs à leur exécution, y compris leurs avenants

A l'unanimité des votes exprimés,

M. Denois, Mme Bedin, Mme Decis (pouvoir à Mme Bedin) ne prenant pas part au vote,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h04.

LE MAIRE

Patrick JARRY